

DECRET N° 78/089 du 9 JUILLET 1978
portant promotion de Monsieur DOS SANTOS
Gabriel, Ingénieur d'Agriculture de 6° échelon
année 1977.-

LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
des cadres ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fon-
ctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la
catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;
Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des
fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les
fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République du
Congo ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des
fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fon-
ctionnaires ;
Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret
n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nom-
mant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir ré-
glementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° n° 78/088 du 9/2/1978 portant inscription au tableau
d'avancement de Monsieur DOS SANTOS Gabriel, Ingénieur d'Agriculture de 6° échelon au
titre de l'année 1977.

- D E C R E T -

Article 1er. - Monsieur DOS SANTOS Gabriel, Ingénieur d'Agriculture de 6° échelon des ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service
à Brazzaville est promu au titre de l'année 1977 au grade supérieur et nommé Ingénieur
en Chef d'Agriculture de 1° échelon.

.../...

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 23 Mars 1977 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. -

Par le 2^e Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

M. MOVAMBENGA. -

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES. -

Brazzaville, le 9 FÉVRIER 1978

Le Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre de la Justice et du Travail
Gardes des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI. -

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
SCPT.DFP.....2
DB.....2
DCF.....2
DFP.....2
Miniecoru.....1
DGSIAZ.....8
Intéressé.....1

prof